

# Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

TAZRIA

Le nom d'une *Paracha*, n'est pas une simple étiquette destinée à différencier une *Paracha* d'une autre. Le nom de la *Paracha* nous révèle en réalité son contenu essentiel. C'est ainsi que nous avons certaines *Parachyiot* dont le nom n'est pas emprunté aux mots avec lesquels elles commencent, comme cela est habituellement le cas, mais avec un mot ultérieur qui exprime plus parfaitement leur thème. Un exemple nous est donné par notre *Paracha*. Après l'introduction générale («*Et l'Éternel parla à Moïse en ces termes...*»), le premier mot est «*Ichah*» (femme): «*Une femme (Ichah), lorsqu'elle concevra (Tazria) et enfantera un mâle.*» Il reste que notre *Paracha*, nous n'appelons pas, «*Ichah*», mais «*Tazria*» («*Elle concevra*», littéralement «*elle ensemencera*»). Quel est donc le concept implicite dans le mot «*Tazria*», qui résume le contenu de la *Paracha* entière? Il y a aussi une difficulté suscitée par le commentaire de *Rachi* sur les mots: «*Une femme, lorsqu'elle concevra*». L'exégète cite le *Midrache* suivant: «*Rabi Simlai a enseigné: De même que la formation de l'homme a eu lieu, dans l'œuvre de la Création, après celle des animaux, des bêtes sauvages et des oiseaux, de même la loi qui le régit est-elle formulée après celle relative aux animaux, aux bêtes sauvages et aux oiseaux (contenue dans la Paracha précédente- Chemini)*». Ainsi, le thème nouveau que traite notre *Paracha*, par contraste avec les chapitres précédents, est la loi relative aux humains, par opposition à celles relatives aux animaux. Le mot «*Ichah*» (femme) semblerait donc plus approprié à son sujet, car faisant référence à la législation concernant l'humain. Comment, dès lors, le mot «*Tazria*» personnifie-t-il plus parfaitement cette idée de «*la loi de l'homme*»? Le *Talmud* (*Sanhédrin 38a*) nous enseigne que l'une des raisons pour lesquelles l'homme a été créé en dernier, c'est

pour lui rappeler, au cas où l'esprit de l'homme devient trop orgueilleux, que même le moucheron l'a précédé dans l'ordre de la Création. Bien que l'homme soit plus haut que les autres créatures de par ses capacités innées, notamment son âme Divine (c'est aussi l'autre raison pourquoi il fut créé en dernier – la finalité de la Création), il n'est pas, au départ, meilleur que le reste de la Création. En effet, ce qui se voit d'emblée chez l'homme, c'est sa nature physique, son manque de retenue, sa fragilité, sa capacité à pécher. Les forces de l'âme ne se sont pas encore révélées; elles ont besoin d'être amenées à la surface par l'effort du Service Divin. Ceci explique pourquoi la loi humaine porte le nom de «*Tazria*» («*elle ensemencera*»). En effet, le processus depuis la conception jusqu'à la naissance est un symbole de l'effort, en d'autres termes, de «*peine*», d'«*accouchement*» dans les deux sens du mot: celui d'effort et celui de souffrance. Le nom «*Tazria*», par conséquent, symbolise l'*Avodah*, le Service Divin accompli par l'homme. Il suggère aussi l'importance de ce Service. Car lorsqu'une femme conçoit un enfant, et qu'il se développe dans ses entrailles, c'est un être entièrement nouveau qui est amené à l'existence. La naissance de l'enfant ne fait que révéler cette création, laquelle fut façonnée au moment de la conception. Il en est de même pour l'homme, lorsqu'il aborde la vie de Service Divin, il crée lui aussi un être nouveau: l'homme naturel – «*Adam*» qui s'apparente à «*Adamah*» (la poussière de la terre) devient un homme spirituel – «*Adam*» qui s'apparente «*Edameh l'Elyone*» («*Une ressemblance avec D-ieu*» – voir *Isaïe 14, 14*). Son âme Divine, qui était innée, devient intérieure et profonde aussi, parce qu'elle a changé: du cadeau gratuit, elle est devenue quelque chose que l'effort a permis de gagner.

Collel

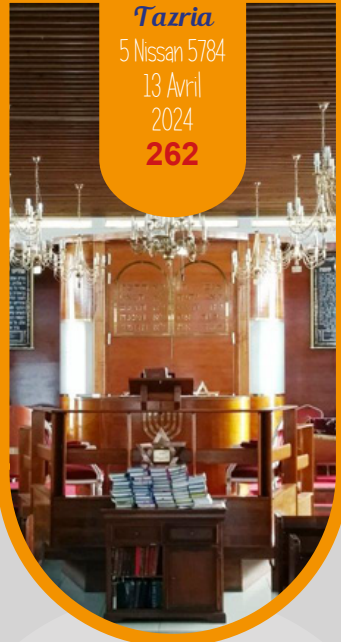
«*Pourquoi le dernier Exil est-il comparé à la «Lèpre (Néga Tsaraat)»?*»

Le Récit du Chabbat

Le Rav de Turquie *Rabbi Its'hak Nounis* s'apprêtait à célébrer la fête de *Pessa'h*, quand le Sultan, dont il était le principal conseiller frappa à sa porte et lui dit

לעילוי נשמות

Tazria  
5 Nissan 5784  
13 Avril  
2024  
262



Horaires de Chabbat

Hadlakat Nèrot: 20h20

Motsaé Chabbat: 21h30

1) Les jours précédant *Pessa'h*, on effectue un nettoyage complet de la maison, au cours duquel on évacue, ou bien l'on rassemble, tous les produits '*Hamets*: aliments, boissons, ustensiles de cuisine, etc... La veille du 14 *Nissan* (la nuit précédant la nuit du *Séder*), à la tombée de la nuit, on doit rechercher le '*Hamets* à la lumière d'une bougie (*Bédikat 'Hamets*). On a l'habitude de faire auparavant la prière de *Arvit* (du soir) et tout de suite après, il faut se presser pour rentrer chez soi et accomplir cette *Mitsva*. Il ne faut pas consommer un repas, entreprendre un travail et même d'étudier la *Thora* avant d'avoir accompli la *Mitsva*, et ceci à partir d'une demi-heure avant la nuit. Néanmoins, l'étude est permise jusqu'à la nuit si quelqu'un nous rappelle d'effectuer la recherche du '*Hamets*, ou si on assiste à un cours public à la synagogue. Il est autorisé de consommer quelques gâteaux ou des fruits, et boire. La *Bédika* doit se faire de façon méticuleuse. Pour que la recherche du '*Hamets* ne soit pas trop pénible, on a pris l'habitude de bien nettoyer la maison d'avance ainsi que les ustensiles et les habits qui s'y trouvent. Il ne faut pas parler de choses sans rapport direct avec la recherche du '*Hamets* pendant toute la durée de la recherche.

2) Avant de commencer cette recherche, il est de coutume de placer, dans différents endroits de la maison, dix petits morceaux de '*Hamets* enveloppés dans du papier. Puis, l'on récite la bénédiction suivante: «*Baroukh Ata Ado-Naï Elo-Hénou Mélékh Haôlam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Al Biour 'Hamets*» («*Béni sois-Tu Hachem notre D-ieu, Roi de l'univers, qui nous a sanctifiés par Ses Commandements et nous a ordonné la destruction du 'Hamets.*») Puis après la *Bédika*, on dira la formule suivante dans la langue que l'on comprend: «*Kal 'Hamira Véhamia Déika Birchouti Dé'hazité Oudéla 'Hazité Débiarté Ou Déla Biarté Livtil Véléhévé Kéafra Déarea.*» Si on ne comprend pas le sens de ces mots en Araméen, on les dira dans une langue qui est comprise: «*Que tout 'Hamets ou tout levain qui se trouve en ma possession, que je n'ai pas vu, que je n'ai pas détruit et dont je n'ai pas connaissance soit annulé et considéré comme la poussière de la terre.*»

(D'après *Choul'han Aroukh Orakh 'Haïm, 431-433*)



## La perle du Chabbath

Les lois relatives à la naissance d'un être humain [impureté et *Mila*], relatées au début de la *Paracha Tazria* (Vayikra 12), font suite aux lois relatives aux animaux impurs [la *Cacherout*], relatées à la fin de la *Paracha de Chemini* (Vayikra 11). **Pourquoi la Thora respecte-elle cet ordre? 1) Rabbi Simlaï** a enseigné: De même que la formation de l'homme a eu lieu [dans l'œuvre de la Création – **Béréchit** 1], après celle des animaux, des bêtes sauvages et des oiseaux, de même la loi qui le réglemente est-elle formulée après celle relative aux animaux, des bêtes sauvages et des oiseaux [**Rachi**]. **2) En observant les lois de la Cacherout**, les futurs parents créent les conditions favorables en vue de prédisposer leur enfant aux bons traits de caractère (*Midot Tovot*). En les transgressant, au contraire, et en se souillant eux-mêmes par les animaux impurs, ils prédisposent la nature de leur enfant aux affections physiques exposées dans le chapitre suivant (la «lèpre – צרעת – *Tsaraat*») [**Iguéret Kodech – Haramban**]. **3) Depuis la construction du Michkane** et le dévoilement de la *Chékhhina*, les *Béné Israël* se sentaient élevés d'un tel niveau, qu'ils pouvaient dire sans hésitation, qu'ils étaient supérieurs aux anges. Aussi, par souci de vérité, la Thora a fait passer les lois relatives aux animaux avant celles de l'Homme, pour indiquer: Quand bien même, les *Tsadikim* sont supérieurs aux anges, les «lèpreux» et autres impurs, sont inférieurs aux animaux. De plus, leur impureté est plus grave que celle de l'animal, car elle est la conséquence directe des fautes commises avec leur «libre arbitre» [**Thorat Moché**]. A ce propos, les *Midrachim* [**Vayikra Rabba 14 - Tan'houma Tazria 1**] citent le verset suivant: «*Tu m'as façonné, derrière (A'hor) et devant (Kédem)*» (Téhilim 139, 5) pour enseigner que la formation de l'Homme se situe avant et après celles des autres créatures. **Comment? 1) S'il est méritant**, l'homme hérite des deux Mondes: le «Monde futur (*Olam Haba*)» (*A'hor* - derrière) et «Ce Monde-ci (*Olam Hazé*)» (*Kédem* - devant). Si «*A'hor*» («derrière», ici dans le sens de «après»), allusion au «Monde futur» (le Monde qui vient [après]) est cité, dans le verset, avant «*Kédem*» («devant», ici dans le sens de «avant»), allusion à «Ce Monde-ci» (le premier Monde), c'est parce que le «Monde futur» (qui inclut l'Époque messianique – *A'harit Hayamim*) désigne la finalité et l'aboutissement de toute la Création. Aussi, l'ordre respecté dans le verset n'est pas l'ordre chronologique mais l'ordre d'importance [**Divré Yoël**]. **2) אָחור** («derrière») dans la Création du Monde et «*Kédem*» («devant») dans la Création du Monde. En effet, l'Homme fut créé en dernier «*A'hor*». En revanche, son âme est antérieure «*Kédem*» à toute autre création, comme il est dit: «*Et le souffle de D-ieu planait au-dessus des eaux*» (Béréchit 1, 2), il s'agit de l'âme d'*Adam Harichone* [*A'hor*] (le corps) est mentionné avant «*Kédem*» (l'âme), car l'âme n'a été insufflée en l'Homme qu'après que son corps ait été créé, comme il est dit: «*L'Éternel-Dieu façonna l'homme, poussière détachée du sol, [puis] fit pénétrer dans ses narines un souffle de vie, et l'homme devint un être vivant*» (Béréchit 2, 7). **3) «A'hor»** («derrière») dans la Création du Sixième Jour et «*Kédem*» («devant») dans la Création du Sixième Jour. En effet, bien que l'Homme ne fût créé, le sixième jour, qu'après les animaux et les bêtes sauvages, son âme (*Néféch 'Haya*) devança toute création du sixième jour (voir Béréchit 2, 19). A ce propos, nos Sages ont enseigné [**Sanhédrin 38b**]: L'homme a été créé la veille du *Chabbath* [après toutes les autres créatures]. **Pourquoi? a) Pour que les païens ne puissent pas prétendre** que D-ieu avait un associé [*Adam*]. **b) Au cas où l'homme deviendrait orgueilleux**, on peut lui rappeler que le moustique a été créé avant lui. **c) C'est pour qu'il accomplisse aussitôt un Commandement** [le respect du *Chabbath*] **d) C'est pour qu'il puisse immédiatement prendre son repas** [les minéraux, végétaux et animaux – le repas d'*Adam* – ont été créés en premier afin de préparer l'arrivée de l'homme]. **4) La naissance de l'enfant est entourée de Mitsvot: «Kédem»** – les lois de la *Cacherout* enseignées et acceptées dans le ventre de sa mère, «*A'hor*» – la *Mitsva* de la *Mila*. «L'essentiel étant l'action», c'est «*A'hor*» (la *Mila*) que l'on voit citer avant «*Kédem*» (l'étude et l'acceptation de la *Cacherout*)

qu'il souhaitait être présent ce soir au *Séder* pour voir comment les juifs célébraient cette fête. Le *Rav* le fit entrer et l'assit à ses côtés. En son honneur on a traduit en turc tous les passages de la *Hagadah*. Puis ils passèrent à table et, le Sultan, ayant goûté la *Matsa* était émerveillé par ce goût exceptionnel. Le repas terminé, il rentra chez lui, ravi, en emportant quelques *Matsot*. Il raconta cette merveilleuse soirée à sa femme et lui fit goûter les *Matsot*. Effectivement, elle apprécia tant ce goût qu'elle différa à son mari de demander au cuisinier d'en préparer le lendemain à l'occasion de son anniversaire. En effet, une délégation de princes était convié pour venir chez le Sultan. Mais, hélas, les convives ne les trouvaient pas vraiment spéciales. Le Sultan lui-même a reconnu que le goût était différent. Il demanda au «*Paki*» (leader des musulmans) quelle en pouvait être la raison. Le *Paki* lui répondit que les Juifs enduisaient les *Matsot* de graisse de cochon. Le Sultan fut très étonné. Comment son conseiller juif avait-il osé lui faire manger, à lui, musulman, de la graisse de cochon. Il est passible de mort! Mais, après réflexion, il pensa que le *Rav*, étant Juif, n'en mangeait pas lui aussi. Alors, le *Rav* le rassura en lui confirmant que chez les juifs, c'était également interdit. Le Sultan lui demanda alors la raison de ce goût exceptionnel. Le *Rav* ne savait que répondre et lui demanda trois jours de réflexion. Pendant la nuit, *Elyahou Hanavi* s'est relevé au *Rav* Nounis et lui ordonna d'aller chez le Sultan et de lui dire telle et telle chose. Le *Rav* s'est rendu de suite au palais et dit au Sultan qu'il avait une question à lui poser: «*Vous savez que je n'ai jamais mangé du cochon et vous non plus, donc nous n'en connaissons pas exactement le goût. Alors, d'où est-ce que le Paki pouvait affirmer que ce goût si délicieux venait de la graisse de cochon?*» Le Sultan stupéfait par la bonne question lui a proposé d'aller avec lui chez le *Paki*. À leur arrivée, il leur a été répondu qu'on ne pouvait déranger le *Paki*, car en ce moment son âme montait au ciel et il voyait des choses extraordinaires. Le Sultan dit aux gardes qu'en sa qualité de Sultan il avait le droit d'y entrer. En pénétrant, ils aperçurent la chambre vide... Le Sultan pensa qu'effectivement le *Paki* était monté au ciel. Le *Rav* entre temps toucha quelques objets, et, atteignant la bibliothèque il s'aperçut qu'il y avait une porte secrète, ils descendirent les escaliers et virent, tout en bas, les *Paki* en train de se prosterner devant une croix. Ils ont été surpris de constater que le *Paki* était chrétien et non musulman. Grâce à *Hachem*, le *Rav* fut sauvé et le *Paki* condamné à mort. Voilà comment *Hachem* envoie *Elyahou Hanavi* pour sauver ceux qui sont justes.

## Réponses

Il est écrit: «*S'il se forme sur la peau d'un homme une tumeur (Séet שֵׁט) ou une dartre (Sapa'hat סַפַּחַת) ou une tache (Bahéret בַּהֲרֵת), pouvant dégénérer sur cette peau en affection lépreuse (Néga Tsaraat נֶגַע צְרַעַת)...*» (Vayikra 13, 2). Le *Midrache* [**Vayikra Rabba 15, 9**] enseigne que les quatre formations de Lèpre sont une allusion aux quatre Empires de l'Exil: «*Séet: c'est Babel... Sapa'hat: c'est la Médie... Bahéret: c'est la Grèce... Néga Tsaraat: c'est Edom*». L'Exil d'*Edom* (notre dernier Exil) est désigné par l'affection lépreuse «*נֶגַע צְרַעַת Néga Tsaraat*» pour différentes raisons, parmi lesquelles: **1) L'exil d'Edom est le plus douloureux des Exils**, au même titre que la plaie de «*Néga Tsaraat*» est la plus sévère des quatre, car *Essav (Edom)* reçut la bénédiction (celle de «vivre par son glaive») directement de la «force du Vieillard» (*Its'hak Avinou*) [**Midrach cité - Yets Yossef**]. **2) Le mot «Néga נֶגַע»** (Plaie) est l'anagramme du mot «*Oneg עֵנֵג*» (Délice), allusion au *Chabbath*, comme il est écrit: «*Si tu considères le Chabbath comme un délice (VéKarat LaChabbath Oneg)*» (Isaïe 58, 13). De même, le mot «*Tsaraat צְרַעַת*» (Lèpre) est l'anagramme du mot «*Atséreth עֲשֵׂרֵת*» (Fête), allusion aux Solennités, comme il est écrit: «*Une fête pour Hachem (Atséret LaHachem)*» (Dévarim 16, 8). La Plaie de peau «*Néga Tsaraat*» symbolise la dissimulation de D-ieu dans le Monde, particulièrement accentuée dans l'Exil d'*Edom* (les mots *Oor עור* - peau et *Yiver עור* - aveugle, sont formés des mêmes lettres). Le *Chabbath* et le *Yom Tov* sont au contraire les témoignages de la Présence de D-ieu dans le Monde – le dévoilement de la lumière divine (*Ohr אור* – avec un *Alef*). Ils ouvrent les yeux et le cœur de l'homme pour que ce dernier ressente le Créateur du Monde, ils déchirent la «peau עור de la Nature» pour qu'apparaisse la lumière *Ohr* cachée du Divin (le *Aleph* se substitue au *Ain*) [**Sfat Emeth**]. **3) La plaie d'Edom (Néga Tsaraat)** est composée de deux mots, car le dernier Exil présentera deux facettes: la domination d'*Essav* (l'Occident) et celle d'*Ichmaël* (l'Orient). Les premières et dernières lettres des mots *נֶגַע צְרַעַת Néga Tsaraat* totalisent la valeur numérique (avec le Collel: +1) du mot *Thora תורה* (611). Les lettres centrales forment par ailleurs le mot «*Gara גרע*» (Diminuer). Ainsi, l'augmentation de l'étude de la Thora réduira jusqu'à annulation le double joug de l'Exil d'*Edom* [**Ma'hsof HaLavan**]